

Burundi : Code de l'eau pour la protection de l'environnement

@rib News, 05/07/2012 â€“ Source XinhuaLe Burundi a mis en place un nouveau code de l'eau qui va contribuer Ã la protection de l'environnement, notamment le lac Tanganyika. S'exprimant Ã la presse jeudi Ã Bujumbura, Ã l'occasion d'une sÃ©ance de vulgarisation de ce code, le spÃ©cialiste en environnement Charles Niyonkuru a expliquÃ© que ce code prÃ©voit des sanctions sÃ©vÃ¨res avec des amendes atteignant dix millions de francs burundais et contient des dispositions visant la lutte contre la pollution des cours d'eau.

Le code interdit notamment les activitÃ©s humaines Ã moins de 150 mÃªtres Ã partir de la rive pour le lac Tanganyika, 50 mÃªtres pour les lacs du Nord du Burundi, 25 mÃªtres pour les riviÃ¨res qui traversent la ville de Bujumbura. Ces mesures vont Ã©galement permettre de protÃ©ger les zones de reproduction des poissons actuellement menacÃ©es. D'aprÃªs ce professeur Ã l'UniversitÃ© du Burundi, ce code de lâ€™eau permettra d'appliquer les diffÃ©rentes conventions internationales ratifiÃ©es par le Burundi. Les autres innovations apportÃ©es par cet instrument juridique du secteur de l'eau, promulguÃ© en mars 2012, sont notamment lâ€™introduction des principes Â«Â©leveur-payeurÂ» et Â«Â©pollueur-payeurÂ» ainsi que clarification du domaine public hydraulique.